



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 15 décembre 2025*

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024**

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Gilles BATTESTI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI, Marie-Hélène PADOVANI, Martine PERFETTINI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Bruno POLIFRONI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI

**ONT DONNE POUVOIR :**

Carulina COLOMBANI à Serge LINALE  
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI  
Christine MALAFRONTÉ à Marie-Christine BERTOLUCCI  
Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO  
Paul TIERI à Pierre SAVELLI  
Christelle TIMSIT à Mattea LACAVE

**ABSENTS :**

Emmanuelle de GENTILI, Jean-Martin MONDOLONI, Emma MUSSIER, Leslie PELLEGRINI, Linda PIPERI, Hélène SALGE, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Jean-Michel SAVELLI

**QUORUM : 21**

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et de la CCSPL ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**PREND ACTE (À la majorité) - Contre : Julien Morganti**

De la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024 ;

**DIT**

- Que le rapport sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;
- Que le rapport sera transmis aux communes membres et mis à disposition des usagers conformément à l'article L2224-17-1 du CGCT ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO